## Les ENA, Établissements Nationaux d'Appui, qui sont-ils ?, avec quelles compétences ?

Dans le cadre du plan Enseigner à Produire Autrement, les établissements nationaux d'appui à l'enseignement agricole ont produit une petite <u>plaquette</u> qui présente leurs coordonnées, leurs compétences et leurs activités dans le cadre de ce plan.

Au nombre de 5, les établissements nationaux d'appui mettent en œuvre des actions thématiques prioritaires définies chaque année par la DGER en fonction des besoins des politiques publiques, de la remontée des EPLEFPA et du niveau régional au travers des SRFD.

D'autres actions dites **structurelles** sont mises en œuvre pour répondre à certains actes prévus par la réglementation (organisation des examens, dispositifs capacitaires) ou d'appui à **l'ingénierie pédagogique** (rénovation de diplômes, délivrance par unités capitalisables...) ou encore nécessaires au **fonctionnement des établissements** d'enseignement technique agricole.



Une présentation qui complète **les pages déjà existantes sur Pollen** :

Accompagner les innovations et les expérimentations pédagogiques. Les services des établissements d'appui.

## Accompagner les innovations et les expérimentations pédagogiques. Les services des établissements d'appui.

Vous souhaitez développer un projet pédagogique, en établissement ou en région. Vous recherchez une aide pour accompagner votre démarche.

Vous pouvez tout d'abord prendre contact avec votre Référent Régional Innovation Pédagogique, Ancrochage scolaire et Humérique éducatif (Voir <u>la liste des référents</u>)

Pour accompagner was projets vous pouvez solliciter le Dispositif National d'Appai, qui rassemble plusieurs établissements d'access

In proposent plusieurs modalités d'accompagnement, et d'intervention, sur des champs et des thématiques variées

Pour vous aider dans votre recherche nous vous proposons dans ce tableau de repérer les thêmes qui peuvent concerner votre projet et l'établissement d'appui compétent.

Vous pourrez ainsi facilement (en cliquant sur le logo) adresser votre demande par mail aux établissements susceptibles de nouveir vous aider.









